



Janvier 2026

L'appui d'organisations et de personnalités aux quatre revendications présentées ici se limite aux textes encadrés. Cet appui ne les engage en rien sur les orientations exposées dans le livre blanc citoyen *Pour une nouvelle «révolution tranquille» en éducation*, orientations qui seront discutées et approfondies lors du Grand rendez-vous citoyen, en juin 2026.

La liste complète des appuis reçus sera dévoilée dans le cadre d'une conférence de presse, le 5 juin prochain, lors de cet événement.

Tous les appuis, qu'ils proviennent d'une organisation ou d'une personnalité, doivent être signifiés à jean.trudelle@videotron.ca par simple courriel. Pour les organisations, mentionner s'il vous plaît, par le biais de la personne autorisée, l'instance qui aura donné son appui.

Pour une nouvelle «révolution tranquille» en éducation

Malgré les intentions maintes fois répétées par les gouvernements successifs de faire de l'éducation une priorité, le réseau scolaire québécois est très mal en point, comme le décrivent de nombreux intervenants et intervenantes, des parents, des syndicats, des organismes communautaires et des spécialistes en éducation. Comme société, nous n'arrivons pas à offrir à tous nos enfants une éducation solide et émancipatrice, à la mesure de leurs besoins et des défis qui les attendent.

L'école québécoise a besoin de véritables changements. Elle doit faire l'objet de mesures structurantes qui la remettent sur le chemin de l'équité, donnent aux équipes-écoles les moyens de faire leur travail sans s'épuiser, permettent une meilleure démocratie dans la gouvernance scolaire et fassent en sorte que la mission de l'école soit l'objet d'un consensus social important.

À la suite d'une vingtaine de forums citoyens tenus un peu partout au Québec en 2023 et de très nombreuses consultations subséquentes, **Debout pour l'école** a mis de l'avant plusieurs idées qui devraient être examinées et débattues dans cette perspective.

Mais parmi ces avenues, quatre changements sont apparus comme prioritaires et urgents pour donner un nouveau souffle à l'école québécoise. Nous demandons instamment au prochain gouvernement du Québec de les mettre en œuvre sans tarder.



Revendication 1 – Un réseau scolaire commun

Notre système scolaire est inéquitable. Il ne s'agit pas là d'un énoncé idéologique, car la réalité de ce qu'il est convenu d'appeler une « école à trois vitesses¹ » est tellement documentée qu'il s'agit d'un fait avéré et qu'on peut parler de ségrégation scolaire. Les effets délétères de cette situation sont dramatiques, en particulier pour les jeunes qui peinent à établir un rapport positif avec l'école, mais aussi pour celles et ceux qui sont responsables de les éduquer.

La solution la plus souvent évoquée, dans la situation actuelle, est de cesser le financement public des écoles privées. L'association citoyenne **École ensemble** a étudié la question et propose une autre option dans un plan détaillé visant la création d'un réseau scolaire commun. Ce plan développe l'idée que les écoles privées qui le souhaitent deviennent des écoles privées conventionnées, c'est-à-dire entièrement financées par l'État, en conservant leur autonomie administrative et en gardant les accréditations syndicales actuelles, mais sans possibilité de sélectionner leurs élèves et d'exiger des droits de scolarité. Les écoles qui le voudraient resteraient entièrement privées.

Revendication 1 – Le réseau scolaire du Québec doit être commun et offrir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage de qualité. En conséquence, le gouvernement doit transformer, de manière graduelle, les écoles privées qui le voudront en écoles gratuites et non sélectives, publiques ou privées conventionnées, et cesser le financement des écoles qui choisiront de demeurer privées non conventionnées.

Revendication 2 – Une gouvernance scolaire plus démocratique

Depuis une décennie, le gouvernement du Québec a considérablement centralisé la gestion du système scolaire. Au fil de lois parfois adoptées sous le bâillon, il a notamment élargi les pouvoirs du ou de la ministre, tronqué les mandats de l'organisme indépendant qu'est le Conseil supérieur de l'éducation et toléré, voire encouragé, une forme d'omerta au sein des personnels et des administrations du système d'éducation.

Pendant ce temps se multiplient sur le terrain les signaux de l'existence d'entraves à une participation active des principaux intéressés aux décisions qui les concernent.

¹ C'est-à-dire l'école privée subventionnée, les classes à projets particuliers sélectifs dans l'école publique et les classes dites « ordinaires », dont la fréquentation est devenue une étiquette négative.



La gestion de l'éducation, si elle doit respecter les champs de compétence de l'ensemble des intervenantes et intervenants (parents, enseignantes et enseignants, personnels professionnels et de soutien, directions, cadres, ministère) doit cependant tendre vers la meilleure démocratie possible. L'éducation est une affaire citoyenne.

Revendication 2 – Pour que la gouvernance du système scolaire soit plus démocratique, il faut :

- réviser les prérogatives de chacun des paliers (national, régional et local) pour rapprocher les lieux de décision des endroits où elles doivent s'appliquer;
- assurer une gestion participative, respectueuse des rôles et des responsabilités de chacun, en lien avec tous les groupes concernés : personnels scolaires, parents, élèves, organismes communautaires, citoyennes et citoyens;
- rétablir l'organisme indépendant qu'est le Conseil supérieur de l'éducation dans son mandat initial visant le suivi de l'état de l'ensemble de l'éducation au Québec, selon une vision globale et sous toutes ses facettes, dans le but d'éclairer les décideurs des politiques publiques en éducation;
- reconnaître le droit à la liberté de parole publique du personnel scolaire et que les autorités concernées s'en portent garantes.

Revendication 3 – Se donner les moyens d'une éducation de qualité

Les besoins en matière d'éducation augmentent et une société soucieuse de l'avenir de sa jeunesse doit donner à l'école les moyens d'y répondre. Il est inacceptable qu'on laisse se dégrader, depuis si longtemps, les conditions dans lesquelles l'école québécoise tente, du mieux qu'elle peut, de relever les défis actuels.

Les chantiers ne manquent pas. Le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers a explosé. Les conditions d'exercice de tous les personnels qui œuvrent à l'école sont devenues difficiles, comme en témoignent les pénuries qui touchent plusieurs corps d'emplois, en particulier celui des enseignantes et des enseignants. Les besoins en francisation augmentent, le secteur de l'éducation des adultes ne peut répondre à la demande. Cela sans compter l'état déplorable du parc immobilier des écoles québécoises.

Quand l'une des missions fondamentales de l'État est compromise, ce dernier doit envisager des stratégies pour augmenter ses revenus et, peut-être, les répartir différemment. L'éducation au Québec doit être davantage financée : nos enfants méritent mieux.



Revendication 3 – Un gouvernement responsable doit trouver les moyens d’un réinvestissement majeur, nécessaire et urgent en éducation. Ce réinvestissement doit servir notamment à alléger les tâches de tous les personnels scolaires pour rendre plus attractif le travail à l’école, à créer un programme complet de réfections des lieux scolaires, à donner aux CSS et aux écoles les moyens de soutenir adéquatement les élèves ayant des besoins particuliers, à combler les besoins en francisation, à augmenter les budgets à l’éducation des adultes pour répondre à la demande et à augmenter les mesures de soutien à la réussite de tous les élèves.

Revendication 4 – Des États généraux sur l’éducation

Parallèlement aux nombreux problèmes, maintes fois relevés, qui persistent dans notre système d’éducation, nous assistons à des bouleversements sociaux qui transforment les attentes à l’égard de l’école. Nous sommes confrontés à l’émergence de nouveaux enjeux, par exemple ceux que posent l’omniprésence du numérique ou l’environnement.

Nous avons besoin d’une discussion collective pour revisiter la mission de l’école, repenser ce que l’on attend d’elle, renouveler la synergie entre les différents acteurs du monde de l’éducation et, finalement, permettre l’adéquation des services scolaires avec les attentes sociales à l’égard de l’école. Tout cela commande une réflexion d’envergure sur notre système d’éducation afin de convenir des changements nécessaires pour que l’école québécoise retrouve le chemin de l’équité, qu’elle soit à la hauteur des défis actuels et que nous puissions en être fiers.

Cette réflexion devrait prendre la forme d’États généraux. Il appartient au gouvernement de mettre en place une formule organisationnelle permettant aux travaux d’être menés en toute indépendance ainsi que de s’engager à donner suite aux recommandations qui découleront d’un tel exercice.

Revendication 4 – Le gouvernement doit rapidement mettre en place un comité indépendant formé de personnes crédibles, expérimentées en éducation et dotées d’expériences variées, qui aurait pour mandat d’organiser des États généraux sur l’éducation tenant compte en particulier des enjeux soulevés dans l’espace public. Le gouvernement doit donner à ce comité les moyens nécessaires pour mener cette réflexion d’envergure et s’engager à donner suite aux recommandations qui en découleront.